

Agriculture | Charente : vers un cognac 100% durable en 2030



En 2016, la filière cognac s'est lancée dans une démarche d'excellence environnementale avec ses viticulteurs. Quatre ans plus tard, le travail commence à porter ses fruits puisque 150 exploitations ont dépassé les meilleurs critères fixés par le ministère de l'Agriculture.

C'est peut-être une énorme machine de 4300 viticulteurs et 3,5 milliards d'euros de chiffre d'affaires, mais la filière cognac est en train d'évoluer. Pour répondre aux enjeux environnementaux, le Bureau national interprofessionnel du cognac (BNIC, qui chapeaute la filière et son Appellation d'Origine Contrôlée) a entamé un long travail avec les viticulteurs afin de produire un spiritueux plus respectueux de l'environnement.

Pour cela, le Bureau s'est basé sur l'échelon le plus élevé de la certification Haute Valeur Environnementale, mise en place par le ministère de l'Agriculture. Et les critères d'évaluation sont sévères : stratégie phytosanitaire, préservation de la biodiversité, gestion de la fertilisation et de la ressource en eau. « *Le niveau 3 de la HEV est le socle de notre Certification Environnementale Cognac (CEC) pour l'ensemble de l'exploitation, et il nous donne des indicateurs de performances* » appuie Laetitia Four, responsable du développement durable au BNIC.

Mais le BNIC a décidé d'aller encore plus loin en ajoutant d'autres critères, notamment sur la qualité de l'eau, la pulvérisation confinée pour éviter la dérive des produits, la gestion des déchets (dont les eaux de lavage)... « *Les viticulteurs sont plus ou moins prêts, mais le BNIC est là pour les accompagner techniquement. Le but est de concilier rentabilité économique et préservation de l'environnement* », poursuit Laetitia Four.

150 certifiés en à peine 4 ans

Alors que les perspectives à l'international « *sont bonnes, mais je reste prudent* », selon le directeur du BNIC Raphaël Delpech, demander autant d'efforts aux viticulteurs paraît risqué. C'est pourtant tout le contraire qui se passe : « *2400 viticulteurs ont fait la formation pour commencer cette démarche, ce qui représente 72% des surfaces et 58% des exploitations* », se réjouit Laetitia Four. Un peu plus de la moitié de la profession, donc, motivée par l'accompagnement du BNIC, mais aussi des Chambres d'agriculture et de la filière négoce.

Résultat : déjà 150 exploitations ont été certifiées CEC et HVE. Un bon début pour l'interprofession qui vise bien plus haut : « *L'objectif, c'est que tous les viticulteurs soient certifiés en 2030. C'est un programme ambitieux* », reconnaît le président du BNIC Patrick Raguenaud.

Julien Bonne

Crédit Photo : Julien Bonne
Publié sur aqui.fr le 15/10/2022
[Url de cet article](#)